

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00210

CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE/VILLE DE SAINT-ETIENNE : TOUR DE FRANCE 2019 ET CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ATHLETISME 2019

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190021010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUNI 2019

CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE/VILLE DE SAINT-ETIENNE : TOUR DE FRANCE 2019 ET CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ATHLETISME 2019

Le territoire de Saint-Etienne Métropole va accueillir durant cet été 2 évènements sportifs d'envergure que sont le Tour de France et le Championnat de France d'Athlétisme.

Ces manifestations rentrent dans le cadre de la politique initiée par la métropole en matière d'attractivité de son territoire, afin de capitaliser sur les retombées médiatiques et économiques générées par ces évènements.

Saint-Etienne Métropole doit répondre aux exigences liées à l'organisation générale de l'accueil de ces épreuves et assumer financièrement les frais liés à la bonne exécution des contrats passés avec les organisateurs à savoir la société ASO pour le Tour de France et la Fédération Française d'Athlétisme pour les Championnats de France.

Fort de l'ingénierie du service Grands Evènements de la direction Evènementiel ainsi que du savoir-faire de l'ensemble des différentes directions de la ville de Saint-Etienne en matière d'organisation de manifestations sur l'espace public, Saint-Etienne Métropole a sollicité la Ville afin de leur déléguer la direction technique générale et la sécurisation de ces évènements.

Les conventions qui sont soumises à l'approbation du Bureau ont pour objet la définition des conditions de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à destination de la Ville de Saint-Etienne en contrepartie de cette délégation d'obligations.

La Ville de Saint-Etienne, au-delà de la mise à disposition de ses moyens humains et matériels, dispose d'un certain nombre de marchés publics avec différents prestataires dans des domaines tels que la sécurité, le gardiennage, l'éclairage public etc... lui permettant d'assumer pleinement les missions qui lui seront confiées par la métropole.

Il est précisé que les crédits budgétaires nécessaires au bon déroulement de ces manifestations ont été inscrits au BP 2019 de la métropole.

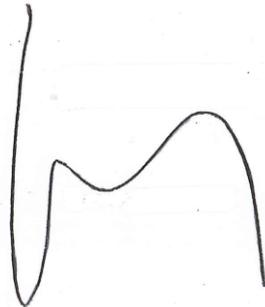
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les conventions de partenariat avec la Ville de Saint-Etienne,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention Tour de France 2019 et celle sur le Championnat de France d'Athlétisme 2019.
- les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2019 sur le budget SPOR/6287/EVESP.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Pour le Président,
Par délégation,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD